

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DEVE 163** Modalités d'application à la RATP du tarif d'intérêt général défini par les délibérations 2013 DEVE 1 et 2014 DEVE 1106 – DFA.

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DEVE 1 approuvée par le Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013, modifiée par la délibération 2014 DEVE 1106 – DFA approuvée par le Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver l'application à la RATP du tarif d'intérêt général défini par les délibérations 2013 DEVE 1 et 2014 DEVE 1106 – DFA ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'application du tarif d'intérêt général prévu par la délibération 2013 DEVE 1 des 25-26 mars 2013, modifiée par la délibération 2014 DEVE 1106 – DFA, dans le cadre de travaux d'abattage, d'élagage et de replantation d'arbres réalisés à la demande de la RATP, nécessaires au maintien du bon fonctionnement de son réseau de transport, à la préservation de ses ouvrages, ainsi qu'à l'amélioration ou l'extension de ce réseau et à sa mise en conformité avec les règles de sécurité.

Article 2 : Le tarif d'intérêt général ne sera pas applicable dans le cadre d'opérations d'abattage, d'élagage et de replantation faisant suite à un dommage lié aux activités de la RATP.

Article 3 : La recette sera constatée au chapitre 70, nature 70 878, rubrique 823, mission 280 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**